



Droit du mannequinat, enjeux et perspectives juridiques

Actualité législative publié le 31/01/2025, vu 34 fois, Auteur : [Yanis MOUHOU](#)

Le droit du mannequinat est un domaine complexe, régissant les relations professionnelles entre les mannequins et les acteurs du secteur de la mode

Le mannequinat est un secteur de l'industrie de la mode, essentiel à la promotion et à la vente de produits par l'intermédiaire de défilés, séances photos, campagnes publicitaires et autres supports médiatiques. Si le mannequinat est souvent perçu sous l'angle artistique et créatif, il est aussi un métier soumis à une réglementation juridique stricte. Les mannequins, en tant que travailleurs, bénéficient d'une protection juridique en France, mais la profession soulève aussi des enjeux spécifiques concernant les contrats de travail, les conditions de travail, le droit à l'image, la santé et la sécurité des travailleurs. Cet article explore en détail les aspects juridiques du droit du mannequinat, en analysant les droits et obligations des mannequins, les entreprises qui les emploient, ainsi que les enjeux sociaux et éthiques liés à cette activité.

1. Les différents statuts des mannequins et leur cadre contractuel

Les mannequins exercent leur activité professionnelle sous différents statuts, qui peuvent influencer leurs droits et obligations, ainsi que les relations qu'ils entretiennent avec les agences, les marques ou les photographes.

1.1. Le mannequin salarié ou en contrat de travail

Le mannequin peut être employé en tant que salarié par une agence de mannequins ou directement par une marque. Dans ce cas, il bénéficie des droits et protections liés au contrat de travail, à savoir la rémunération, la sécurité sociale, les congés payés, ainsi que les diverses protections offertes par le Code du travail. Les contrats de travail sont souvent de nature temporaire ou à durée déterminée (CDD), ce qui est courant dans le milieu du mannequinat, où les engagements sont généralement liés à des missions spécifiques (campagnes publicitaires, défilés, etc.).

1.2. Le mannequin en tant que travailleur indépendant

Certains mannequins, notamment ceux qui ont acquis une certaine notoriété, choisissent de travailler en tant que travailleurs indépendants. Dans ce cas, ils ne sont pas liés à un employeur spécifique par un contrat de travail, mais collaborent avec des agences ou des marques sur la base de contrats de prestation de services. Ce statut impose au mannequin une gestion indépendante de ses cotisations sociales et fiscales. En France, le mannequin travaillant en freelance relève du régime des professions libérales ou d'une autre structure juridique (micro-

entrepreneur, société), selon sa situation.

1.3. Le rôle des agences de mannequins

Les agences de mannequins jouent un rôle central dans le métier. Elles servent d'intermédiaires entre les mannequins et les clients (marques, photographes, etc.), en négociant les contrats et en gérant les aspects logistiques. Les agences doivent respecter une réglementation spécifique, en particulier en matière de contrats avec les mannequins, qui doivent être clairs et transparents pour éviter tout abus. La loi impose des obligations concernant la durée, la rémunération et les conditions d'annulation ou de résiliation des contrats.

2. La protection juridique des mannequins

Le droit du mannequinat englobe un ensemble de protections légales destinées à garantir que les mannequins puissent exercer leur activité dans des conditions équitables et sûres. Ces protections touchent plusieurs domaines, tels que la rémunération, la santé, les conditions de travail et la protection de l'image.

2.1. La rémunération des mannequins

La rémunération des mannequins est un enjeu crucial dans le secteur. Les contrats doivent stipuler clairement le montant des honoraires, les modalités de paiement ainsi que les éventuelles commissions des agences de mannequins. Le Code du travail impose que le salaire soit conforme aux conventions collectives et aux minima légaux. Pour les mannequins indépendants, la négociation de la rémunération se fait directement avec les agences ou les clients, mais il n'existe pas de barème imposé, ce qui peut mener à des disparités.

2.2. Les conditions de travail

Le mannequinat comporte des risques liés à des horaires irréguliers, des déplacements fréquents et parfois des pressions physiques et psychologiques, notamment pour répondre aux exigences de certaines agences ou marques. Le droit français impose aux employeurs de veiller à la sécurité et à la santé des mannequins, ce qui inclut la prévention des risques physiques liés aux pratiques de l'industrie, telles que les régimes alimentaires drastiques ou les pressions sur l'apparence physique.

Le législateur a aussi mis en place des mesures pour protéger la santé des mannequins, en particulier les mineurs, en encadrant strictement leur emploi. Par exemple, la loi du 10 juillet 2017, entrée en vigueur en 2018, impose qu'un mannequin puisse prouver qu'il ou elle dispose d'un certificat médical attestant de sa condition physique avant de participer à un défilé ou à une séance photo. Cette loi vise à éviter les dérives liées à des pratiques néfastes pour la santé des mannequins, comme l'incitation à des régimes trop stricts.

2.3. La protection du droit à l'image

Le droit à l'image est une composante essentielle du droit du mannequinat. Tout mannequin, qu'il soit salarié ou indépendant, a le droit de contrôler l'utilisation de son image. Cela inclut les photographies prises lors des séances photos, des défilés ou des campagnes publicitaires. Un contrat de mannequinat doit impérativement préciser les droits d'utilisation de l'image du mannequin, les supports sur lesquels cette image peut être utilisée, ainsi que la durée de cette exploitation.

Un mannequin peut, par exemple, interdire l'utilisation de son image à des fins publicitaires après une période déterminée ou refuser qu'elle soit utilisée dans des contextes qu'il juge inappropriés. En cas de violation de ces droits, le mannequin peut engager une action en justice pour demander des dommages et intérêts ou l'interdiction de l'utilisation non autorisée de son image.

3. Le rôle de la législation pour encadrer la protection des mannequins

Le cadre juridique autour du mannequinat s'est étoffé au fil des années, notamment pour lutter contre les dérives du secteur. En plus des lois concernant le droit à l'image et les conditions de travail, plusieurs initiatives législatives ont été prises pour encadrer davantage la profession.

3.1. La loi contre l'« hypersexualisation » et la pression physique

Les législateurs ont introduit des lois destinées à lutter contre la pression physique excessive exercée sur les mannequins, notamment les femmes, en imposant un indice de masse corporelle (IMC) minimal pour participer à certains défilés ou séances photo. Ainsi, la loi du 10 juillet 2017 stipule que les mannequins devront présenter un certificat médical attestant que leur IMC est conforme à des critères de santé, afin d'éviter la promotion de corps excessivement maigres.

Les agences de mannequins sont également responsables de s'assurer que les mannequins n'exercent pas leur activité dans des conditions qui mettent en danger leur santé physique ou mentale. Les agences peuvent être tenues responsables de l'encouragement de comportements nuisibles, comme l'instauration de régimes extrêmes ou l'exposition à des conditions de travail excessivement stressantes.

3.2. Les pratiques éthiques et les initiatives volontaires des entreprises

En plus des obligations légales, plusieurs entreprises du secteur de la mode ont mis en place des initiatives volontaires pour promouvoir une image plus inclusive et respectueuse de la diversité physique. Cela inclut la représentation de mannequins aux morphologies variées, ainsi que des engagements visant à lutter contre le harcèlement et à encourager une représentation plus diversifiée des corps.

4. Les défis sociaux et éthiques du mannequinat

Le mannequinat est un secteur où les défis éthiques sont omniprésents. Au-delà des questions juridiques liées à la rémunération et à la protection de l'image, des préoccupations importantes se posent concernant la pression sur les mannequins, particulièrement les jeunes, qui peuvent être amenés à répondre à des critères de beauté irréalistes. La lutte contre le harcèlement et la promotion d'une image corporelle saine sont des enjeux de plus en plus portés par les acteurs de la mode et les législateurs.